

## Etat annuel 2022 des indemnités des élus intercommunaux

### Références :

Article L. 5211-12-1 du CGCT

Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du [statut de l' élu](#) de l'AMF).

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 084-248400160-20230323-DEL2023\_026\_1-DE

Prénom et Nom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou d'une SPL		
	Indemnités de fonction perçues en brut	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues en brut	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues en brut	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
Julien MERLE – Président	20 895,36€	0 €	-	-	-	-	-	-	-
Marie-José AUNAVE – 1 <sup>ère</sup> vice-président	8 548,09 €	0 €	-	3 561,66 €	0 €	-	-	-	-
Philippe DE BEAUREGARD, 2 <sup>ème</sup> vice-président	8 548,09 €	0 €	-	-	-	-	-	-	-
Christine LANTHELME – 3 <sup>ème</sup> vice-présidente	8 548,09 €	0 €	-	-	-	-	-	-	-
Brigitte MACHARD – 4 <sup>ème</sup> vice-présidente	8 548,09 €	0 €	-	-	-	-	-	-	-

Prénom et Nom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité		
	Indemnités de fonction perçues en brut	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues en brut	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues en brut	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
Isabelle DALADIER MARTIN – 5 <sup>ème</sup> vice-présidente	8 548,09 €	0 €	-	-	-	-	-	-	-
Vincent FAURE – 6 <sup>ème</sup> vice-président	8 548,09 €	0 €	-	-	-	-	-	-	-
Fabrice LEAUNE – 7 <sup>ème</sup> vice-président	8 548,09 €	0 €	-	7 265,82 €	0 €	-	-	-	-

**Mention RGPD :**

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@ccayguesouveze.com](mailto:dpo@ccayguesouveze.com) Si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.